

Bruxelles le '14 janvier 2021

Concerne : Offre de service

Cher(e) commerçant(e),

L'année 2020 a été pour vous une année bien difficile à bien des niveaux.

Heureusement les autorités politiques régionales ont décidé de vous donner respectivement :

- **Un subside de 5000€ au maximum de la région bruxelloise pour les commerçants**
- **Un prêt bail locatif (taux de 2%) de maximum 25000€ pouvant aller jusqu' à 4 mois de loyer maximum**
- **Un crédit hivernage (1,75%) au maximum de 100000€ et remboursable en 3 à 6 ans**

Nous vous proposons 3 formules :

- pour un forfait unique de 50€ de remplir soit le subside « commerçant » à 5000€ maximum ou soit le prêt bail locatif ou le crédit hivernage
- pour un forfait unique de 150€ de remplir le subside « commerçant » à 5000€ maximum, le prêt bail locatif et e crédit hivernage
- pour un forfait de 25€ par mois de remplir votre droit passerelle

Si cette offre de services vous intéresse, nous vous demanderons svp soit de nous contacter sur nos GSM au 0472/589336 ou 0479/399581 ou sur nos mail julien.casimir@hotmail.com ou p.vannyvel@outlook.com

Bien à vous

Julien Casimir

Partner.....

G. +32 472 589336.....

julien.casimir@hotmail.com.....

www.jc-subsides.be.....

Perrine Vannyvel

Partner PV Consult

G. 32 479 399581

p.vannyvel@outlook.com

www.pvconsult.be